

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE  
DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 MARS 2024**

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE  
DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**31 MARS 2024**

**TABLE DES MATIÈRES**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Produits et charges	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Contributions gouvernementales	12
Annexe B – Fonds privés	12
Annexe C – Autres revenus	13
Annexe D – Frais d'opérations	13
Annexe E – Frais généraux d'administration	14



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du conseil d'administration du  
CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP) (ci-après « l'Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles des problèmes décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, le CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP) reçoit des produits de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes du CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP). Nous n'avons pas pu déterminer si, au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023, et pour les exercices clos à ces dates, des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits par rapport aux charges présentés dans l'état des résultats, à l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans les états de l'évolution de l'actif net, à l'excédent des produits par rapport aux charges présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi qu'à l'actif à court terme et à l'actif net présenté dans l'état de la situation financière.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

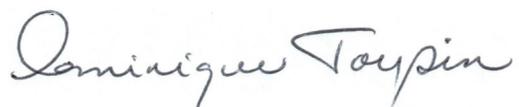
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT  
(suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



DOMINIQUE TOUPIN, CPA AUDITRICE

Boisbriand, le 30 mai 2024  
1270 Charles-Olivier, Boisbriand, QC, J7G 2Z6  
(450) 806-3124

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
PRODUITS ET CHARGES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

---

	2024	2023
<b>PRODUITS</b>		
Contributions gouvernementales (annexe A)	343 231 \$	310 203 \$
Fonds privés (annexe B)	223 467	250 386
Autres revenus (annexe C)	<u>412 258</u>	<u>377 805</u>
	<u>978 956</u>	<u>938 394</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	479 039	465 740
Frais d'opérations (annexe D)	314 848	308 942
Frais généraux d'administration (annexe E)	<u>187 750</u>	<u>151 488</u>
	<u>981 637</u>	<u>926 170</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(2 681) \$</u>	<u>12 224 \$</u>

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	2024	2023
<b>ACTIFS NETS NON AFFECTÉS</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	175 847 \$	163 623 \$
Amortissement des revenus reportés	(41 182)	(18 362)
Amortissement des immobilisations	44 028	18 362
Transfert aux actifs nets investis en immobilisations	(36 440)	-
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>(2 681)</u>	<u>12 224</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>139 572 \$</u>	<u>175 847 \$</u>
<b>ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION INTERNE</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<u>36 000 \$</u>	<u>36 000 \$</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>36 000 \$</u>	<u>36 000 \$</u>
<b>ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	82 \$	82 \$
Amortissement des revenus reportés	41 182	18 362
Amortissement des immobilisations	(44 028)	(18 362)
Transfert des actifs nets non affectés	<u>36 440</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>33 676 \$</u>	<u>82 \$</u>

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
BILAN  
AU 31 MARS**

	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	262 579 \$	548 862 \$
Subvention à recevoir	5 219	4 800
Débiteurs (note 4)	83 022	20 931
Frais payés d'avance	577	477
	<u>351 397</u>	<u>575 070</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 5)	<u>490 229</u>	<u>201 980</u>
	<u><u>841 626</u></u> \$	<u><u>777 050</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs	43 967 \$	40 478 \$
Apports reportés	<u>131 858</u>	<u>212 745</u>
	<u>175 825</u>	<u>253 223</u>
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 7)	<u>456 553</u>	<u>311 898</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	33 676	82
Non affecté	139 572	175 847
Affectation d'origine interne (note 8)	36 000	36 000
	<u>209 248</u>	<u>211 929</u>
	<u><u>841 626</u></u> \$	<u><u>777 050</u></u> \$

Engagement contractuel (note 9)

Pour le conseil d'administration :

..... Administrateur

..... Administrateur

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	2024	2023
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(2 681) \$	12 224 \$
Amortissement des immobilisations	44 028	18 362
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(41 182)	(18 362)
Éléments sans incidence sur la trésorerie : Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(140 008)</u>	<u>75 058</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(139 843)</u>	<u>87 282</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(332 277)	(198 458)
Apports reportés aux immobilisations	<u>185 837</u>	<u>133 458</u>
	(146 440)	(65 000)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	(286 283)	22 282
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>		
	<u>548 862</u>	<u>526 580</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>		
	<u>262 579</u> \$	<u>548 862</u> \$

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

---

**1. STATUT ET OBJECTIF**

L'Organisme sans but lucratif a été constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, le 17 juillet 1996.

Sa mission :

1. Lutter contre la pauvreté en offrant des services de première ligne à nos membres et en unissant nos efforts à ceux des différents acteurs de notre communauté.
2. Contribuer à la sécurité alimentaire de nos membres et de tous les individus dans le besoin, en leur offrant différentes alternatives pour mieux se nourrir.
3. Mobiliser, sensibiliser et informer nos membres sur des questions touchant leur alimentation, leurs droits et différents enjeux sociaux.
4. Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire et plus largement, au développement durable de notre société.
5. Se procurer aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique.
6. Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, valeurs mobilières et immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour supporter les activités de l'Organisme.

**2. PRINCIPALE MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Les produits provenant de ventes sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que les produits ont été livrés, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
AU 31 MARS 2024**

---

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Apports reçus en biens**

L'Organisme reçoit des apports sous forme de biens. Ces apports sont constatés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de biens qui sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés par l'Organisme s'ils n'avaient été reçus à titre gratuit.

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et la durée indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Dégressive	20%
Équipement informatique	Dégressive	30%
Matériel roulant	Dégressive	30%
Équipement de cuisine	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

**Impôts sur le revenu**

Étant un organisme à but non lucratif, l'Organisme n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

**Instruments financiers**

***Évaluation des instruments financiers***

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

***Évaluation des instruments financiers***

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

***Amortissement des revenus reportés***

Les revenus reportés sont amortis selon la même méthode et taux que le mobilier et équipement et matériel roulant acquis. L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Dégressive	20%
Matériel roulant	Dégressive	30%
Équipement de cuisine	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
AU 31 MARS 2024**

**3. APPORTS EN BIENS**

Un important fournisseur de denrées est Moisson Montréal de qui l'Organisme a reçu 32 491 kilogrammes de denrées au cours de l'exercice. La juste valeur de ces denrées est estimée à 252 133 \$.

**4. DÉBITEURS**

	2024	2023
Taxes à recevoir	31 090 \$	19 779 \$
Effets à recevoir	51 932	1 152
	<u>83 022 \$</u>	<u>20 931 \$</u>

**5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable	
			2024	2023
Mobilier et équipement	70 456 \$	43 874 \$	26 582 \$	10 425 \$
Équipement informatique	17 502	17 447	55	79
Matériel roulant	52 000	47 717	4 283	6 118
Améliorations locatives	484 347	42 887	441 460	162 285
Équipements de cuisine	26 120	8 271	17 849	23 073
	<u>650 425 \$</u>	<u>160 196 \$</u>	<u>490 229 \$</u>	<u>201 980 \$</u>

**6. EMPRUNT DE BANQUE**

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit de 14 000 \$ au taux de 8,95 %, renouvelable automatiquement, pour financer les opérations courantes.

**7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition de mobilier, d'équipement, de matériel roulant. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	311 898 \$	196 802 \$
Montants des apports reportés	185 837	133 458
Moins : Montants constatés à titre de produits	<u>(41 182)</u>	<u>(18 362)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>456 553 \$</u>	<u>311 898 \$</u>

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)  
AU 31 MARS 2024**

---

**8. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

Le conseil d'administration a affecté, en 2012, un montant de 25 000 \$ pour les fins d'une réserve salariale, puis l'a diminué de 7 000 \$ en 2015 et de 7 000 \$ en 2016. En 2013, le conseil d'administration a affecté un montant de 30 000 \$ aux fins d'acquisition d'un immeuble, puis l'a diminué de 5 000 \$ en 2020. L'Organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme s'est engagé par baux à verser un loyer au cours des quatre prochaines années. Le solde des engagements au 31 mars 2024 est de 159 919 \$.

Les paiements minimums exigibles au cours des trois (3) prochains exercices sont :

2025 :	70 469 \$	2027 :	17 942 \$
2026 :	71 508 \$		

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risques et concentrations**

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir et les effets à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'il est détenu dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	2024	2023
<b>ANNEXE A – CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b>		
<b>MSSS</b>		
CCSMTL PSOC	173 353 \$	163 642 \$
CCSMTL DRSP entente RTCPP	-	3 668
CCSMTL DRSP Mesure 1.2	54 000	34 200
CCSMTL DRSP Mesure 13.1	48 615	34 615
PAAQ	-	(5 000)
<b>Ministère de l'éducation</b>		
SAB Fonds discrétionnaire	4 500	7 500
<b>Gouvernement du Canada</b>		
Emplois d'été	10 576	17 078
<b>Ville de Montréal</b>		
VILLE-MTESS	52 187	48 000
Politique de l'enfant	-	6 500
	<u>343 231 \$</u>	<u>310 203 \$</u>

**ANNEXE B – FONDS PRIVÉS**

Caisse Desjardins	17 167 \$	17 549 \$
Fondation Trottier	5 000	9 552
Fondation Jeanne-Esther	27 000	25 000
Centraide Fonds d'urgence	-	50 000
Centraide	100 000	100 000
Centraide DatAide	5 000	-
Fondation Hewitt	30 000	27 000
Conférence religieuse canadienne	300	7 250
Fondation ML Saputo	25 000	11 500
Fondation Mazon	4 000	2 535
Fondation Lindsay	10 000	-
	<u>223 467 \$</u>	<u>250 386 \$</u>

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

	2024	2023
<b>ANNEXE C – AUTRES REVENUS</b>		
Noël contributions	60 328 \$	57 876 \$
Ventes épicerie	174	1 206
Cotisations des membres	1 118	965
Consultation – Marchés publics Montréal	-	6 000
Revenus partage matériel roulant	3 831	3 312
Revenus pour la défense des droits	13 006	10 754
Dons	24 911	12 583
Dons denrées Moisson Montréal	252 133	253 884
Rentrée contributions	11 900	10 410
Amortissement revenus reportés	41 182	18 362
Divers	3 675	2 453
	<u>412 258 \$</u>	<u>377 805 \$</u>

**ANNEXE D – FRAIS D'OPÉRATIONS**

Achats de nourriture	56 491 \$	53 037 \$
Dons denrées	252 133	253 884
Location et achats de petits équipements	5 938	915
Contrats de service	-	706
Imprimerie	286	190
Divers	-	210
	<u>314 848 \$</u>	<u>308 942 \$</u>

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION  
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)  
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS**

---

	2024	2023
<b>ANNEXE E – FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION</b>		
Honoraires professionnels	3 500 \$	3 500 \$
Assurances	2 306	1 870
Frais pour la défense des droits	11 292	9 353
Adhésion / Affiliations / Appuis	112	103
Papeterie et fournitures de bureau	1 159	1 649
Fournitures pour récupération alimentaire	7 397	5 999
Dépenses pour action bénévole	1 542	2 043
Formation	85	134
Loyer et système d'alarme	70 782	71 701
Entretien et réparations	24 812	6 450
Frais de déplacement	2 425	2 302
Télécommunications	5 658	6 097
Taxes et permis	710	686
Intérêts et frais de banque	1 513	1 459
TPS et TVQ	10 429	19 780
Amortissement d'immobilisations	44 028	18 362
	<u>187 750 \$</u>	<u>151 488 \$</u>